

**Pour les Bonnes Pratiques Agricoles
Avec le concours de METEO France**

Message du 2 juillet 2019

Comité sécheresse du 02 juillet 2019

(Les mesures ci-dessous sont effectives à partir du 03/07/2019 à 23h59)

Un comité sécheresse a été organisé cet après-midi sous la présidence de Madame la Préfète de l'Allier. La situation hydrologique, les prévisions météorologiques ainsi que le niveau des barrages sur les cours d'eau réalimentés ont amené Madame la Préfète aux conclusions suivantes :

Les bassins de **l'Oeil et l'Aumance**, du **Cher en aval de Chambonchard**, de la **Besbre**, de la **Sioule** et du **Sichon** sont placés en **alerte** :

- L'irrigation (toutes cultures sauf pour les cultures maraîchères, légumières, florales et pépinières) à partir des cours d'eau, nappe de cours d'eau et des retenues alimentées par un cours d'eau est **interdite de 11h00 à 19h00**.
- Les prélèvements à partir des eaux souterraines profondes et des retenues déconnectées des cours d'eau restent **autorisés**.

Les bassins de la **Bouble**, de **l'Andelot** et du **Cher en amont de Chambonchard** sont placés en **crise** :

- L'irrigation (toutes cultures) à partir des cours d'eau, nappe de cours d'eau et des retenues alimentées par un cours d'eau est **interdite 24h sur 24h**.
- L'irrigation (toutes cultures) à partir des eaux souterraines profondes et des retenues déconnectées des cours d'eau est **interdite de 11h00 à 19h00**.

Les bassins de **l'Allier** et de la **Loire** restent placés en **vigilance renforcée** ce qui entraîne uniquement des restrictions pour les usages non économiques (jardins, espaces verts, lavage des véhicules, ...).

Compte tenu des fortes baisses des débits des cours d'eau actuellement observées, un nouveau point sera réalisé **jeudi 4 juillet** et **les mesures pourraient être revues**.

La situation est tendue sur l'intégralité du département, y compris sur les secteurs « seulement » placés en vigilance renforcée. Plus que jamais, il convient d'adopter une attitude responsable : pas d'arrosage des routes, éviter dans la mesure du possible l'irrigation en pleine chaleur et en cas de vent. Il en va de la crédibilité de la profession.

Enfin, Madame la Préfète a profité de la présence du Colonel de gendarmerie pour demander la mise en place de contrôles. Le respect des interdictions d'irriguer est donc impératif.